

MAIRIE 42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 16
Votants 16 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 29 JANVIER À 20 HEURES 30

Date de la convocation du conseil municipal : 24 janvier 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusé avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2024.07 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES CLASSARDS POUR LA DISTRIBUTION DE LA REVUE MUNICIPALE 2023

Monsieur le Maire rappelle que la préparation du magazine municipal 2023.

Suite à des échanges entre la commission « Bulletin Municipal » et l'association des Classards de Cuzieu, Monsieur le Maire propose de confier la distribution aux bénévoles de cette association.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 220 € à cette association en contre partie de la distribution réalisée en fin d'année 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider le versement d'une subvention de 220 € à l'association des Classards en contre partie de la distribution du magazine municipal 2023,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le versement d'une subvention de 220 € à l'association des Classards en contre partie de la distribution du magazine municipal 2023,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

